

SICAV BNA
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31/03/2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 MARS 2012

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 6 avril 2012 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 31 mars 2012, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers trimestriels sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 79,03% de l'actif total au 31 mars 2012. Cette proportion est en deçà du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES :
P/ GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT
Abderrazak GABSI, *Managing Partner*

Tunis, le 21 mars 2012

BILAN			31 mars	31 mars	31 décembre
(Montants exprimés en dinars)		Notes	2012	2011	2011
ACTIF	Portefeuille-titres :	3.1	2 246 783	2 190 463	2 124 271
	- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 115 926	2 069 455	1 994 556
	- Titres OPCVM		130 858	121 008	129 715
	Placements monétaires et disponibilités :		595 990	716 667	525 729
	- Placements à terme	3.2	595 339	715 824	525 091
	- Disponibilités		651	843	638
	Débiteurs divers		-	-	-
	TOTAL ACTIF		2 842 773	2 907 130	2 650 000
PASSIF	Opérateurs créditeurs	3.3	9 376	9 143	9 097
	Autres créditeurs divers	3.4	32 270	106 472	10 389
	Total passif		41 646	115 615	19 486
ACTIF NET	Capital		2 795 651	2 783 740	2 606 704
	Capital en nominal :	3.5	3 001 500	3 315 300	2 875 400
	- Capital début de période		2 875 400	3 403 100	3 403 100
	- Emission en nominal		546 800	814 800	2 767 000
	- Rachat en nominal		-420 700	-902 600	-3 294 700
	Sommes non distribuables :	3.6	-205 849	-531 560	-268 696
	- Des exercices antérieurs		-268 696	-110 926	-110 926
	- De l'exercice en cours		62 847	-420 634	-157 770
	Sommes distribuables :		5 476	7 775	23 810
	- Sommes distribuables de l'exercice en cours	3.7	-19 378	-17 270	23 797
	- Sommes distribuables de l'exercice clos		24 853	25 030	13
	- Report à nouveau		1	15	-
	Actif net		2 801 127	2 791 515	2 630 514
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 842 773	2 907 130	2 650 000

ÉTAT DE RÉSULTAT (Montants exprimés en dinars)	Notes	Période du 01/01 au 31/03/2012	Période du 01/01 au 31/03/2011	Exercice clos le 31 décembre 2011
Revenus du portefeuille-titres :	4.1	-	-	91 848
- Dividendes		-	-	90 479
- Revenus des titres OPCVM		-	-	1 369
Revenus des placements à terme	4.2	2 729	5 305	16 727
Total des revenus des placements		2 729	5 305	108 575
Charges de gestion des placements	4.3	-9 376	-9 142	-35 900
Revenus nets des placements		-6 647	-3 837	72 675
Autres charges d'exploitation	4.4	-11 729	-11 613	-47 193
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-18 376	-15 450	25 482
Régularisation du résultat d'exploitation		-1 002	-1 820	-1 685
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		-19 378	-17 270	23 797
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 002	1 820	1 685
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		155 479	-362 525	2 347
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		-79 196	16 759	-152 496
Frais de négociation		-2 387	-396	-9 556
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE		73 896	-346 162	-159 705
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	4.5	55 520	-361 612	-134 223

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		Période du	Période du	Exercice
(Montants exprimés en dinars)		01/01 au	01/01 au	clos le
		31/03/2012	31/03/2011	31
		décembre		
		2011		
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Résultat d'exploitation	-18 376	-15 450	25 482
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	155 479	-362 525	2 347
	Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	-79 196	16 759	-152 496
	Frais de négociation	-2 387	-396	-9 556
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-	-	-25 693
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	Souscriptions :			
	- Capital	546 800	814 800	2 767 000
	- Régularisation des sommes non distribuables	-47 706	-129 899	-427 815
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	4 528	6 155	5 663
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice encours	-2 073	-4 040	-
	Rachats :			
	- Capital	-420 700	-902 600	-3 294 700
	- Régularisation des sommes non distribuables	36 657	55 427	429 750
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-3 483	-6 819	-7 352
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice encours	1 071	2 218	-
VARIATION DE L'ACTIF NET		170 614	-526 370	-687 371
ACTIF NET	En début de période	2 630 514	3 317 885	3 317 885
	En fin de période	2 801 128	2 791 515	2 630 514
NOMBRE D'ACTIONS	En début de période	28 754	34 031	34 031
	En fin de période	30 015	33 153	28 754
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	91,483	97,495	97,495
	En fin de période	93,324	84,200	91,483
TAUX DE RENDEMENT		2,01%	-13,64%	-5,39%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 MARS 2012

NOTE N°1 : PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts...) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion du portefeuille de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est à la rue Hédi Nouria 1001 - Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 31 mars 2012, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NCT 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la côte et à leur juste valeur pour les titres non admis à la côte. La valeur du marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative. La différence par rapport à la valeur comptable antérieure constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et aussi comme composante du résultat net de la période.

3. *Evaluation des placements monétaires*

Ces titres sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

4. *Cession des placements*

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/03/2012	Plus ou moins-values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		2 220 913	2 115 870	-105 043	75,536	-
- ARTES	16 000	213 999	164 912	-49 087	5,887	0,063
- ASSAD	4 000	43 900	44 424	524	1,586	0,035
- ATL	8 000	40 233	39 992	-241	1,428	0,047
- BNA	13 806	177 277	154 034	-23 244	5,499	0,043
- BT	11 000	125 705	121 803	-3 902	4,348	0,010
- BTE (ADP)	4 000	106 952	120 040	13 088	4,285	0,089
- CARTAGECEMENT	50 000	191 630	185 400	-6 230	6,619	0,034
- CIL	3 000	77 245	53 856	-23 389	1,923	0,060
- CIMBIZ	10 000	115 000	82 600	-32 400	2,949	0,023
- ESSOUKNA	4 000	26 026	42 380	16 354	1,513	0,133
- GIF	2 000	12 000	13 050	1 050	0,466	0,030
- ENNAKL	20 000	224 713	206 920	-17 793	7,387	0,067
- POULINA	25 000	219 187	195 400	-23 787	6,976	0,014
- SFBT	17 000	209 084	248 506	39 422	8,872	0,026
- SIMPAR	1 430	79 479	106 798	27 319	3,813	0,179
- SOMOCER	11 000	42 600	28 292	-14 308	1,010	0,041
- SOPAT	12 500	57 150	49 713	-7 438	1,775	0,106
- SOTUVER	12 000	114 794	128 256	13 462	4,579	0,095
- TELENET HOLDING	15 000	143 939	129 495	-14 444	4,623	0,136
OPCVM :		129 650	130 858	1 208	4,672	-
- POS	1 250	129 650	130 858	1 208	4,672	-
Droits :		248	56	-192	0,002	-
- ABDA381/27	2	1	4	2	0,000	0,000
- SITSDS	5 000	200	50	-150	0,002	0,050
- TJDSO	4 500	45	-	-45	0,000	0,028
- TRDA1/15	3	2	2	-	0,000	0,000
Total en Dinars		2 350 811	2 246 784	-104 028	80,210	-

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS À TERME

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/03/2012	% de l'actif net
Compte placement BNA / bons de caisse	594	594 000	1 339	595 339	21,25
Total en Dinars		594 000	1 339	595 339	21,25

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 mars 2012	31 mars 2011	31 décembre 2011
Gestionnaire (BNA Capitaux)	9 083	8 852	8 799
Dépositaire (BNA)	293	291	298
Total en Dinars	9 376	9 143	9 097

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 mars 2012	31 mars 2011	31 décembre 2011
Administrateurs - jetons de présence	3 416	3 339	
Commissaire aux comptes	2 228	2 209	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	224	212	215
Rachat en bourse	20 943	96 933	
Autres (personnel...)	5 459	3 779	1 214
Total en Dinars	32 270	106 472	10 389

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	31 mars 2012	31 mars 2011	31 décembre 2011
Capital début de période :			
- Montant	2 875 400	3 403 100	3 403 100
- Nombre de titres	28 754	34 031	34 031
- Nombre d'actionnaires	150	162	162
Souscriptions réalisées :			
- Montant	546 800	814 800	2 767 000
- Nombre de titres	5 468	8 148	27 670
Rachats effectués :			
- Montant	-420 700	-902 600	-3 294 700
- Nombre de titres	4 207	9 026	32 947
Capital fin de période :			
- Montant	3 001 500	3 315 300	2 875 400
- Nombre de titres	30 015	33 153	28 754
- Nombre d'actionnaires	150	158	150

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	31 mars 2012	31 mars 2011	31 décembre 2011
Sommes non distribuables des exercices antérieurs :			
- Résultat non distribuable exercice clos	-110 926	-347 591	-347 591
- Emission en primes d'émission de la période antérieure	-427 815	103 753	103 753
- Rachat en primes d'émission de la période antérieure	429 750	-366 907	-366 907
- Résultat non distribuable de la période Antérieure	-159 705	499 819	499 819
Sommes non distribuables de la période en cours :	62 847	-420 634	-157 770
- Résultat non distribuable de la période en cours	73 896	-346 162	-159 705
- Emission en primes d'émission de la période en cours	-47 706	-129 899	-427 815
- Rachat en primes d'émission de la période en cours	36 657	55 427	429 750
Total en Dinars	-205 849	-531 560	-268 696

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE

	31 mars 2012	31 mars 2011	31 décembre 2011
Résultat d'exploitation	-18 376	-15 450	25 482
Régularisation lors des souscriptions et des rachats d'actions	-1 002	-1 820	-1 685
Total en Dinars	-19 378	-17 270	23 797

NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Période du 01/01 au 31/03/2012	Période du 01/01 au 31/03/2011	Exercice clos le 31 décembre 2011
Dividendes des actions	-	-	90 479
Revenus des titres OPCVM	-	-	1 369
Total en Dinars	-	-	91 848

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS À TERME

	Période du 01/01 au 31/03/2012	Période du 01/01 au 31/03/2011	Exercice clos le 31 décembre 2011
Revenus du compte placement BNA	2 729	5 305	16 727
Total en Dinars	2 729	5 305	16 727

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/01 au 31/03/2012	Période du 01/01 au 31/03/2011	Exercice clos le 31 décembre 2011
Rémunération du gestionnaire	9 083	8 851	34 720
Rémunération du dépositaire	293	291	1 180
Total en Dinars	9 376	9 142	35 900

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/01 au 31/03/2012	Période du 01/01 au 31/03/2011	Exercice clos le 31 décembre 2011
Primes et indemnités	4 476	4 438	18 000
Jetons de présence	3 376	3 339	13 540
Redevance CMF	649	632	2 480
Honoraires	2 228	2 209	8 960
Autres	1 000	995	4 213
Total en Dinars	11 729	11 613	47 193

NOTE N°4.5 : RÉSULTAT DE LA PÉRIODE

	Période du 01/01 au 31/03/2012	Période du 01/01 au 31/03/2011	Exercice clos le 31 décembre 2011
Résultat d'exploitation	-18 376	-15 450	25 482
Résultat non distribuable (*)	73 896	-346 162	-159 705
Total en Dinars	55 520	-361 612	-134 223

(*) Le résultat non distribuable de la période s'analyse comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2012	Période du 01/01 au 31/03/2011	Exercice clos le 31 décembre 2011
Variation des plus ou moins-values potentielles	155 479	-362 525	2 347
Plus ou moins-values réalisées	-79 196	16 759	-152 496
Frais de négociation	-2 387	-396	-9 556
Total en Dinars	73 896	-346 162	-159 705